

Conseil municipal du 12 février 2024

Procès verbal – nombre de voix

Le lundi 12 février 2024 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 6 février 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Madame Lucie MASTROLORITO, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Paul CAMPY, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Anaïs D'HOSTINGUE, Madame Agathe FORT, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Pauline SCHLOSSER, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Emilie PROST, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Danielle CARASCO, Madame Cristina MARTINEAU, Madame Morgane GUILLAS, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Katia DUBOUCHET, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Jacques GERNET, Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Yann CROMBECQUE, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Marc GIOUSE.

procurations : Loïc CHABRIER ayant donné pouvoir à Prosper KABALO, Virginie DEMARS ayant donné pouvoir à Sabrina BENHAIM, Aurélie LOIRE ayant donné pouvoir à Paul CAMPY, Aurore GORRIQUER ayant donné pouvoir à Danielle CARASCO, Stéphanie CHABROUX ayant donné pouvoir à Cédric VAN STYVENDAEL, Muriel BETEND ayant donné pouvoir à Christine GOYARD GUDEFIN, Jacques VINCE ayant donné pouvoir à Lotfi DEBBECHE, Marwa ABDELLI ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Olivier GLUCK ayant donné pouvoir à Agathe FORT, Sonia TRON ayant donné pouvoir à Caroline ROGER-SEPPI.

excusés : Madame Béatrice VESSILLER, Madame Maryse ARTHAUD.

absent : .

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Monsieur Mathieu GARABEDIAN.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 4 juillet 2020.

		Nombre de votants :	
D-2024-12	<p>Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)</p> <p>Le maire doit rendre compte au conseil municipal des actes accomplis en vertu de cette délégation.</p>	pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-29	<p>Installation de Madame Stéphanie CHABROUX au sein du conseil municipal et de la commission "Economie et administration générale (EAG)"</p> <p>A la suite de la démission de ses fonctions d' élu municipal de M. Maxime Jourdan, il convient de constater l'installation de la nouvelle conseillère municipale et de procéder à sa désignation au sein de la commission Economie et administration générale.</p>	pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-20	<p>Désignation des représentants.es au sein de divers organismes</p> <p>de procéder aux désignations de représentants du conseil municipal au sein d'organismes et instances</p>	pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2	Adopté à l'unanimité
D-2024-35	<p>Création d'une carte de citoyenneté locale villeurbannaise et approbation de la charte du réseau et d'engagement en faveur de la citoyenneté locale Villeurbannaise</p>	pour : 46 contre : 7 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à la majorité
D-2024-68	<p>Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la commune de Villeurbanne et son CCAS pour la passation de marchés publics</p> <p>Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la ville de Villeurbanne et le CCAS de Villeurbanne en vue de la passation de marchés publics répondant à des besoins communs aux deux entités, et ce jusqu'à la fin du mandat 2020-2026 du Conseil municipal. Cette démarche vise à assurer la mutualisation des achats aux fins notamment de développer une vision commune en matière d'achat durable portée par la ville de Villeurbanne, d'optimiser les procédures et réduire les coûts de gestion, d'améliorer l'attractivité des appels d'offres, d'encourager les candidatures et d'agir sur les prix.</p>	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2024-21	<p>Garantie d'emprunt - Habitat et Partage - Les Bobines - Immeuble d'Habitat participatif (19 logements dont 16 logements sociaux) - 34 Rue Alfred de Musset - Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, HABITAT ET PARTAGE a informé la Ville de Villeurbanne de son intention de recourir à un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de 4 248 795,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 19 logements situés 34, rue Alfred de Musset à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 637 319,25 euros.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2024-41	<p>Garantie d'emprunt VILOGIA - acquisition en VEFA de 11 logements - 63/65, rue du Docteur Frappaz à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, VILOGIA a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 2 320 798,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 11 logements situés, 63/65, rue du Docteur Frappaz à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 348 119,70 euros.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2024-40	<p>Garantie d'emprunt - FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - acquisition en VEFA de 53 logements - angle rue Dedieu et Jules Vallés à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 2 264 528,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 53 logements situés, angle rue Dedieu et Jules Vallés à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 339 679,20 euros.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

D-2024-59	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition en VEFA de 12 logements - 51, rue de Bruxelles et 9, rue Marteret à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 1 863 036,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 12 logements situés, 51, rue de Bruxelles et 9, rue Marteret à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 279 455,40 euros.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-77	<p>Bilan acquisitions - cessions 2023</p> <p>Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la ville de Villeurbanne par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-27	<p>Vente de véhicules municipaux</p> <p>La Ville poursuit le renouvellement de ses véhicules utilitaires afin de parvenir à rendre la flotte conforme aux exigences de la Zone de Faible Emission (ZFE) et de poursuivre son orientation vers un parc de véhicules propres. Dans ce cadre elle va procéder à la vente de plusieurs véhicules pourvus de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 ou Crit'Air 2</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 7 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2024-55	<p>Remise gracieuse de dettes concernant la restauration scolaire, le périscolaire et séjour à Chamagnieu</p> <p>Autoriser une remise gracieuse pour des dettes de plusieurs familles</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-33	<p>Présentation de programme de travaux pour le secteur administration et patrimoine pour 2024</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur administration et patrimoine pour 2024</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-49	<p>Présentation de programme de travaux pour le secteur vie associative pour 2024</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur vie associative pour 2024</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-46	<p>Présentation de programme de travaux pour le secteur du sport pour 2024</p> <p>Présentation de programmes de travaux pour le secteur du sport pour 2024</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2024-32	Présentation de programme de travaux pour la mise en accessibilité des ERP pour 2024 Présentation de programmes de travaux pour la mise en accessibilité des équipements recevant du public	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-50	Présentation de programme de travaux pour la transition énergétique des bâtiments pour 2024 Présentation de programmes de travaux pour la transition énergétique des bâtiments pour 2024	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-48	Présentation de programme de travaux pour le secteur petite enfance pour 2024 Présentation de programmes de travaux pour le secteur petite enfance pour 2024	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-53	Présentation de programme de travaux pour le secteur scolaire pour 2024 Présentation de programmes de travaux pour le secteur scolaire pour 2024	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-34	Présentation de programme de travaux pour le secteur cimetières pour 2024 Présentation de programmes de travaux pour le secteur cimetières pour 2024	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-81	Présentation de programme de travaux pour le secteur culture et jeunesse 2024	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-39	Modification numéro 4 du PLU-H de la métropole du Grand Lyon - demandes de la Commune relatives aux réservations foncières pour équipements publics. Validation par le conseil municipal de la liste exhaustive des emplacements réservés et localisations préférentielles au bénéfice de la Ville à créer ou modifier par la Ville, nécessaire dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H.	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-70	Acquisition par voie de préemption d'un local situé 39-41 rue Paul Verlaine Acquisition par voie de préemption d'un local situé 39 – 41 rue Paul Verlaine et bénéficiant d'une adresse remarquable sur la place Lazare Goujon.	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2024-15	<p>Projet urbain partenarial Auto-Chassis International. Création des espaces publics et des voies nouvelles. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages, la métropole de Lyon et la commune de Villeurbanne. Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la métropole de Lyon, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-13	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Vilogia 62/62 bis rue de la Filature</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-65	<p>Conclusion d'un bail emphytéotique inversé entre Est Métropole Habitat et la ville de Villeurbanne pour la Maison des Services Publics de l'Autre Soie sise 28 rue Alfred de Musset à Villeurbanne</p>	<p>pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-45	<p>Contreforts des Gratte-Ciel-Résiliation du bail et de la convention liant la Ville au PLANET'CAFE pour les locaux sis 9-11 rue Michel Servet à Villeurbanne-Signature d'un protocole transactionnel</p> <p>Compte tenu de l'entrée en phase opérationnelle du projet des Contreforts des Gratte-Ciel, il est nécessaire que la Ville reprenne la jouissance des locaux sis 9-11 rue Michel Servet donnés à bail commercial à la SARL PLANET'CAFE. Cette opération nécessite de résilier de manière anticipée ledit bail moyennant versement par la Ville au preneur d'une indemnité d'éviction. Les parties se sont entendues sur les termes et modalités de cette résiliation anticipée et ont convenu de formaliser leur accord dans un protocole transactionnel.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2024-18	<p>Aménagement du Jardin Mansard - Approbation du programme de travaux</p> <p>Le futur jardin Mansard s'inscrit dans le périmètre élargi du Projet Urbain Partenarial (PUP) éponyme. Il est situé dans le quartier Gratte-Ciel - Dedieu - Charmettes à Villeurbanne.</p> <p>Le PUP Mansard s'inscrit dans un enjeu global pour la municipalité de profiter de chaque opportunité de renouvellement urbain pour créer des espaces verts de proximité offrant une qualité de vie au quartier et permettant de renforcer la trame végétale et de fraîcheur de la commune.</p> <p>Ainsi, le projet prévoit un jardin public de pleine terre d'une surface de 3 800 m² entre les rues Dedieu, Louis-Adam et Mansard.</p> <p>A ce titre, le projet du jardin Mansard constitue une des actions leviers du volet végétalisation et biodiversité du plan de transition écologique de la Ville : « Accroître massivement la présence du végétal dans les espaces publics de la Ville ».</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2024-19	<p>Renouvellement des boisements du parc naturel urbain de la Feyssine</p> <p>Le parc naturel urbain de la Feyssine aménagé il y a plus de 20 ans, d'une surface de 45 hectares, est composé de boisements vieillissants. La ville de Villeurbanne a engagé une étude qui a duré dix-sept mois (mai 2022-septembre 2023) et qui a notamment permis de mener un diagnostic des 23 hectares de boisements. Les premiers résultats font état d'un nombre important d'arbres morts sur pied. Les dépérissements observés concernent principalement des peupliers et des saules, espèces pionnières qui subissent les conséquences du réchauffement climatique et de l'abaissement constaté du niveau du Rhône.</p> <p>Un expert forestier a réalisé un diagnostic et préconisé un abattage des arbres morts ou dépérissants. La Ville est responsable de l'entretien des boisements de ce parc, fréquenté par plusieurs milliers de visiteurs par an. Chaque arbre est traité en fonction de sa localisation, de sa dangerosité, de sa valeur écologique et patrimoniale.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

D-2024-16	<p>Programme de requalification de la cour élémentaire du groupe scolaire Jules Ferry</p> <p>Le programme intègre des intentions sur les usages, définis et concertés avec les équipes pédagogiques : réaménagement des surfaces sportives et création d'espaces pour de nouveaux usages, zones dédiées à des activités plus « calmes », des espaces végétalisés agrandis et éventuellement supports à du jardinage pédagogique. Il répond également aux enjeux de développement durable et de rafraîchissement : pose de revêtements plus clairs, infiltration des eaux pluviales de la cour à la parcelle avec si possible une partie des eaux de toiture, de plus grandes surfaces de pleine terre végétalisées notamment avec des arbres générateurs d'ombre. Ces aménagements seront également le support d'ateliers pédagogiques sur le cycle de l'eau et la nature. Le coût des travaux est estimé à 650 000 € HT. Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2024 pour les travaux de réseaux, revêtements, mobiliers et équipements ainsi que pendant les vacances scolaires d'automne et de fin d'année pour les plantations.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2024-17	<p>Programme de replantation 2024-2025 des cimetières suite à la campagne d'abattage 2023</p> <p>En 2023, une première campagne d'abattage a été lancée pour abattre les 46 arbres classés à abattre « sans délais ou dans l'année » (19 arbres dans l'ancien cimetière et 27 dans le nouveau cimetière). Les allées plantées des cimetières sont classées au PLU-H en Espaces Verts à Valoriser (EVV). L'autorisation d'abattage des arbres en mauvais état sanitaire a été conditionnée à une obligation de replantation (déclaration de travaux).</p> <p>Les observations en 2023 ont mis en évidence la résilience de certains sujets et questionnent les abattages suivants, tels que préconisés par le diagnostic établi en 2022. Lors du comité de pilotage du 13 juin 2023, a été évoqué le fait de réaliser un diagnostic complémentaire afin de confirmer ou non la nécessité de continuer certains abattages pour raison de sécurité.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
D-2024-78	<p>Propreté des marchés alimentaires et forains sur le territoire de Villeurbanne - Conventionnement avec la Métropole de Lyon pour la gestion des déchets pour les années 2024 à 2027</p> <p>Propreté des marchés alimentaires et forains sur le territoire de Villeurbanne - Conventionnement avec la Métropole de Lyon pour la gestion des déchets pour les années 2024 à 2027</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

D-2024-66	<p>Tarification des droits de places des marchés forains 2024</p> <p>Il est proposé de modifier la délibération 2023-407 portant tarification des droits de places des marchés forains à compter du 1er avril 2024 pour rectifier des erreurs portant sur les décimales des tarifs fixés dans la délibération susmentionnée</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 7 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2024-23	<p>Révision du cadre du personnel</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-60	<p>Recrutements pour les périodes de vacances scolaires 2024 au centre de plein Air de Chamagnieu</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-56	<p>Fonctionnement des groupes politiques</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-62	<p>Mandat spécial accordé pour une mission en Arménie du 13 au 17 avril 2024</p>	<p>pour : 49 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-51	<p>Convention de mise à disposition des locaux de la Maison de quartier des Brosses à l'association Colin Maillard pour son espace de rencontre protégé.</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-36	<p>Création d'une résidence de journalistes - appel à projet DRAC et Cité éducative</p> <p>La Ville de Villeurbanne dans le cadre de sa politique d'éducation notamment aux médias souhaite mettre en œuvre un projet de résidence de journalistes en faveur d'un quartier prioritaire du territoire, totalement financé par la DRAC et la Cité Educative.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-64	<p>Projet culturel scientifique éducatif et social 2024-2028 du réseau de lecture publique</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-63	<p>Convention d'objectifs et de moyens 24-26 en faveur de l'association Cinéma le Zola</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-38	<p>Conventions types de mécénat</p> <p>la ville de Villeurbanne, forte d'une première expérience réussie en matière de mécénat, souhaite relancer un processus qu'elle sait générateur de financements en faveur des politiques qu'elle conduit. Aux fins d'encadrement rigoureux des futurs dons et de la relation entre les parties (Ville-mécènes) en découlant, cette stratégie prévoit deux conventions types, qu'à ce stade il convient de valider.</p>	<p>pour : 47 contre : 7 abstention : 1 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité

D-2024-30	<p>Convention d'objectifs et de moyens 2024-2028 avec l'association Enjoué pour l'attribution d'une aide en nature</p> <p>Attribution d'une subvention en nature à l'association de réemploi de jouets, Enjoué : aide en nature constituée de biens mobiliers mis à disposition gracieusement par la Ville dans le cadre du déménagement de l'association au sein des Halles du 22D, rue Decomberousse à Villeurbanne</p>	<p>pour : 50 contre : 0 abstention : 5 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2024-43	<p>Attribution de subvention au projet de festival de l'association Percu'Ensemble via le "Budget Participatif"</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre du processus de transition démocratique, favorise et soutient les initiatives portées par les habitant.es de son territoire, rigoureusement encadrées via un dispositif citoyen et original intitulé "Budget Participatif". C'est dans ce titre que la Ville entend soutenir le projet de festival « Les percussions du monde débarquent à Villeurbanne » porté par l'association Percut'Ensemble.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-67	<p>Attribution de subventions à diverses Compagnies artistiques</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-24	<p>Attribution d'une subvention à l'Association de Développement Local pour l'emploi et la formation(ADL)pour l'année 2024</p> <p>Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-58	<p>Attribution d'une subvention à l'association "Jeunesse au Plein Air"</p> <p>Dans le cadre du budget primitif 2024, une enveloppe budgétaire de subventions à destination des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'enfance a été votée. L'association « Jeunesse au Plein Air » -Comité du Rhône regroupe au niveau départemental les organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des organisations et des activités éducatives de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2024-57	<p>Attribution de subventions pour le fonctionnement d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) associatifs pour 2024</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire participe à la construction des parcours éducatifs des enfants et entend ainsi intervenir durant les temps extrascolaires. Elle contribue au fonctionnement et au développement des accueils de loisirs sur son territoire. Le conseil municipal décide donc d'attribuer des subventions pour le fonctionnement des ALSH associatifs.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2024-26	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint-Jean pour l'année 2024 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint-Jean, par un avenant financier 2024 à la convention d'objectifs et de moyens 2023 à 2025 concourant à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » Saint-Jean et les Brosses	pour : 46 contre : 0 abstention : 9 ne participe pas : 0	Adopté à la majorité
D-2024-83	Subvention exceptionnelle de projet à l'association La Komune La Ville souhaite soutenir l'association La Komune, en lien avec le Collectif Solidarité des Femmes à la Rue, a obtenu l'accord du groupe Vinci pour une mise à disposition de six mois des locaux de l'ex-CCO situés 39 rue Courteline. Cette mise à disposition doit permettre l'hébergement, sous la responsabilité de l'association La Komune et du Collectif, de 47 personnes (en très grande majorité des femmes et des enfants), en situation de sans abris et de précarité.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2024-25	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission locale pour l'année 2024 Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission locale pour la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes qui n'accèdent pas au monde du travail, et prioritairement pour les publics les plus en difficultés.	pour : 50 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5	Adopté à l'unanimité
D-2024-31	Attribution d'une subvention d'investissement à l'Office du Sport de Villeurbanne (OSV) La subvention d'investissement proposée, d'un montant de 2 973,82 €, couvre l'acquisition d'un vélo cargo au bénéfice de l'OSV, en lieu et place de son véhicule utilitaire thermique, ancien et polluant, dont il s'est séparé début 2023.	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3	Adopté à l'unanimité
D-2024-37	Adhésion à l'association Restau'Co, réseau interprofessionnel de la restauration collective	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
Comm-2024-76	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte
V-2024-84	Vœu contre la fermeture du lieu de répit présenté par le groupe Villeurbanne Progressiste	pour : 6 contre : 44 abstention : 0 ne participe pas : 5	Rejet

Pour extrait conforme

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne